

**UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**  
**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 27 MAI 2021**

**Délibération n°2021.CA.31**

Intitulé et descriptif de l'objet :

**Reversements de fonds ISITE-BFC aux 16 masters ISITE en langue anglaise pour l'année universitaire 2022-2023**

Délibération présentée :

**Pour décision**

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

<b>Membres :</b>	<b>Décompte des votes :</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45 <i>(nombre de membres composant le conseil)</i></li><li>• Membres en exercice : 45 <i>(effectif statutaire-sièges vacants)</i></li><li>• <b>Quorum : 23</b></li><li>• Membres présents : 25</li><li>• Membres représentés : 12 <i>(nombre de personnes ayant donné procuration)</i></li><li>• Total : 37</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 1</li><li>• Votants : 36 <i>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</i></li><li>• Blanc(s) ou nul(s) : 0 <i>(en cas de vote à bulletin secret)</i></li><li>• Suffrages exprimés : 36 <i>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</i></li><li>• Pour : 36</li><li>• Contre : 0</li></ul>

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération sous réserve des modifications suivantes :

Les masters concernés sont les suivants :

- 75000 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Ecology, Monitoring and Management of Ecosystems (EMME), dont le responsable est Renaud Scheifler (UFC),
- 75000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Behavioural Ecology and Wildlife Management (BEWM) dont le responsable est Franck Cézilly (uB),
- 75000 € à l'Université de Bourgogne au titre Physics, Photonics and Nanotechnology (PPN) dont le responsable est Stéphane Guérin (uB),
- 75000 € à AgroSup Dijon au titre du parcours de Master Psychological and physiological Food Choice Determinants (P2FOOD) dont la responsable est Gaëlle Arvisenet (AgroSup),

- 75000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Control for green mechatronics (GREEM), dont le responsable est Yongxin WU (UFC),
- 75000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Photonics and Applied Physics ; Photonics, micronanotechnology, time-frequeNcy metrology, and complex Systems (PICS), dont le responsable est Maxime Jacquot (UFC),
- 75000 € à l' Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Mathematical Physics (Math4Phys), dont le responsable est Nicolai Kitanine (uB),
- 75000 € à Agrosup Dijon au titre du parcours de Master Microbiology and Physicochemistry for food and wine Processes (MP2), dont le responsable est Camille Loupiac (Agrosup),
- 75000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master's program in Physics & Computational Physics (CompuPhys), dont le responsable est David Viennot,
- 75000 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Transition Metals in Molecular Chemistry (T2MC), dont le responsable est Ewen BODIO,
- 75000 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Projects in International and European Engineering (PIECE) dont le responsable est Véronique Parisot,
- 45000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Behavioral and Digital Economics for Effective Management (BDEEM) dont le responsable est Karine BRISSET,
- 30000 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Behavioral and Digital Economics for Effective Management (BDEEM) dont le responsable est Christine BURKHART,
- 75000 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master Data Analyst for Spatial and Environmental Economics (DASEE) dont le responsable est Diego Legros,
- 75000 € à l'Université de Bourgogne au titre du parcours de Master From lipoproteins to innovative therapies and pharmaco-imaging (LipTherapI) dont le responsable est Yves Arthur,
- 75000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master's program in Internet of Things (IoT) dont le responsable est Abdallah MAKHOUL,
- 75000 € à l'Université de Franche-Comté au titre du parcours de Master Rare Book and Digital Humanities (RareBook) dont le responsable est Rudy Chaulet,

Fait le 27 mai 2021

Le Président d'UBFC  
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »